

faut que le gouvernement aide les sociétés canadiennes à prendre de l'expansion afin qu'elles puissent créer des emplois non seulement pour les chômeurs actuels, mais aussi pour les nouveaux venus sur le marché du travail, qui comptent désespérément sur le gouvernement pour donner une impulsion décisive. Au lieu de créer ce climat favorable, le gouvernement refuse de prendre les mesures raisonnables qui s'imposent. Il persiste à maintenir un taux d'imposition élevé au pays, ce qui nuit à la croissance des entreprises et les force à chercher des régimes plus cléments où elles sont les bienvenues. Malheureusement, les emplois qu'elles vont créer iront aux Américains et non aux Canadiens. Lorsque ce processus est en marche, il est extrêmement difficile à arrêter ou à renverser. Apparemment, le gouvernement se fiche bien de ce qui va arriver et pourtant, cela saute aux yeux.

Lorsque le premier ministre Davis s'est rendu au Japon il y a deux ans, les Japonais lui ont fait remarquer qu'il était inutile de leur demander d'investir au Canada parce qu'ils trouvaient notre taux d'imposition beaucoup trop élevé. Nous supplions les Japonais d'investir chez nous, ce qui, à mon avis, est une honte en soi. Nous devrions investir nous-même dans notre pays. Malheureusement, une fois que le gouvernement fédéral a prélevé ce qui lui revient, les gens n'ont plus rien à investir. Le Japon nous a pourtant clairement signifié sa position. Lorsqu'on compare l'aide qu'il accorde à l'étranger à la nôtre, on constate qu'elle ne représente pas un pourcentage aussi considérable de son produit national brut que la nôtre.

● (2040)

Si l'on considère le pourcentage de leur budget que les États-Unis affectent à l'aide extérieure on constate qu'il est nettement inférieur au nôtre, en fait de plus de la moitié même. Voici ce qui se produit, monsieur l'Orateur. Nous accordons généreusement notre argent pour pouvoir ensuite supplier les pays étrangers d'investir au Canada. C'est de la démence. Nous devrions au contraire encourager les Canadiens à développer leur propre pays. Pourquoi donc faut-il que nous demandions aux Japonais de développer notre pays? Est-ce parce qu'ils ont été suffisamment habiles pour s'occuper de leurs propres affaires, que nous devrions les laisser investir aux États-Unis ou au Japon les dividendes et les profits qu'ils pourraient réaliser grâce aux entreprises qu'ils établiraient au Canada?

Je prie instamment le gouvernement, monsieur l'Orateur, de se pencher sur ce problème et de lui accorder toute l'attention qu'il mérite.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, mes remarques de ce soir sont une suite assez logique je crois aux conclusions vagabondes du député de York-Nord. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais féliciter le député de Mississauga-Sud d'avoir, cette après-midi, pour la troisième ou quatrième fois, avec le même calme et toujours avec sa connaissance très précise du fonctionnement du programme, demandé au gouvernement de penser sérieusement, dans le cadre du projet de loi actuellement à l'étude, à prolonger la durée des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Il ne s'agit là que d'une des mesures que le budget Crosbie avait préconisées dans le but de recueillir des impôts sur les articles nécessaires à la population dans le but d'inciter à la dépense, afin qu'un plus grand nombre d'emplois soit créé et que les contribuables profitent davantage de l'essor économique. Ce que le député de Mississauga-Sud demande

Impôt sur le revenu—Loi

est tout à fait simple. Il serait satisfait, je crois, même si le gouvernement ne reportait que d'une année la date d'expiration du programme. Pour ma part, j'aimerais qu'on le prolonge d'au moins cinq ans et que l'on permette aux petites entreprises, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles ou d'entreprises urbaines, d'emprunter les sommes destinées à l'expansion à un taux d'intérêt inférieur de moitié à ce qu'il est actuellement. En l'espace d'une année environ, le gouvernement se rendrait compte que les revenus résultant de l'application du programme seraient bien supérieurs au montant des pertes qu'il risque de subir.

C'est la troisième fois que je prends la parole à propos de ce projet de loi. J'ai une liste de treize points à aborder, mais je pense que celui-ci sera le dernier. Je veux poursuivre dans la foulée de mon prédécesseur qui vient de se rasseoir. Si, dans la conjoncture économique actuelle, la tâche du ministre des Finances et de ses collaborateurs est d'équilibrer le budget et de relancer l'économie, ils devraient tenir compte des faits qui ont été exposés au gouvernement, à savoir que les taux d'imposition au Canada sont plus élevés que ceux de nos principaux concurrents. Je pense que nous pouvons ajouter foi à cette affirmation sans donner d'exemples.

J'ai vu la situation se détériorer d'année en année. Le député a cité le cas de l'industrie minière. Nous avons réussi à développer une grande industrie minière au Canada en instaurant une exemption fiscale de trois ans. Cette exemption devait donner le temps nécessaire aux entreprises de rembourser leur dette; leurs frais d'intérêt pouvaient diminuer au point où elles pouvaient rentabiliser leur investissement. Depuis que nous avons supprimé cette exemption de trois ans, les entreprises minières canadiennes sont allées investir à l'étranger où les bénéficiaires sont plus appréciables. La participation canadienne est très élevée dans l'industrie minière.

Je voudrais maintenant vous donner un exemple éloquent. Deux de nos plus grandes sociétés industrielles, l'Algoma Steel et la Steel Company of Canada à Hamilton, avaient entrepris d'exploiter conjointement ce qui aurait été la plus grande mine de fer au monde, située au nord d'Ignace, en Ontario. En 1973, le gouvernement provincial s'est permis de tripler le taux d'imposition des grandes entreprises minières, le taux passant de 15 à 45 p. 100. D'autres provinces, dans l'Ouest particulièrement, firent la même chose. En 1974, le gouvernement fédéral entra en scène à son tour pour déclarer, dans les deux budgets qu'il a présenté cette année-là, que les impôts provinciaux ainsi que les redevances n'étaient plus déductibles. Une entreprise minière située au nord d'Ignace, à 200 milles de Thunder Bay, devait verser 45 p. 100 à la province. Le gouvernement fédéral lui impose un taux de 42 à 50 p. 100 qui, en outre, n'est pas déductible. De sorte que le fardeau fiscal d'une entreprise minière dépasse les 90 p. 100, 45 p. 100 pour la province et de 42 à 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral selon le revenu de l'entreprise. Ces deux grandes sociétés canadiennes décidèrent donc simplement de déménager au Minnesota. Elles y ont investi 1 milliard de dollars pour exploiter un minerai de taconite à faible teneur, de sorte que le Canada importe aujourd'hui du fer brut des États-Unis. A cause de nos lois fiscales, des Canadiens ont perdu leur emploi.

Voilà sûrement des preuves suffisantes dans ce seul cas, mettant en cause l'Ontario, qu'à la fois le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, en se querellant sur les